

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 21540
Numéro SIREN : 312 160 385
Nom ou dénomination : A C O F I ASSISTANCES COMPTABLES ET FIDUCIAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2020 sous le numéro de dépôt 24046

ACOFI
Société d'exercice libéral par actions simplifiée
au capital de 263 888 euros
Siège social : 33 avenue Pierre Brossolette
94000 CRETEIL
312 160 385 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 09 novembre,
A 11h00,

Les associés de la société ACOFI se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain Philippe ETLIN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Michel PASTURAL est désigné comme secrétaire.

La Société CASELLI ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent le quorum requis.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Réduction du capital social d'une somme de 26.388 euros par voie de rachat d'actions,
- Modalités de la réduction de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, décide de réduire le capital de 26.388 euros pour le ramener de 263.888 euros à 237.500 euros, par voie de rachat de 13.194 actions de 2 euros de nominal chacune, au prix d'environ 71,242345 euros par action, appartenant aux associés suivants :

- 2.040 actions de catégorie D en pleine propriété de 2 euros de valeur nominale détenues par **Monsieur Alain Philippe ETLIN**
- l'usufruit de 5.388 actions de catégorie D de 2 euros de valeur nominale détenues par **Monsieur Alain Philippe ETLIN**
- La nue-propriété de 2.694 actions de catégorie D de 2 euros de valeur nominale détenues par **Monsieur Guillaume ETLIN**
- La nue-propriété de 2.694 actions de catégorie D de 2 euros de valeur nominale détenues par **Madame Anne-Laure FELDKIRCHER**
- 1.319 actions de catégorie D de 2 euros de valeur nominale détenues par la société **FIDUCIAIRE DE CHAMPAGNE**
- 4.447 actions de catégorie B de 2 euros de valeur nominale détenues par la société **PASTURAL EXPERTISE COMPTABLE**

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur la réserve « autres réserves ».

Cependant, la présente résolution est adoptée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 900.000 euros.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous la condition suspensive visée à la première résolution et sous celle de la constatation, par le Président, du rachat et de l'annulation des 13.194 actions prévues ainsi que de la réduction corrélative du capital social, décide de modifier les articles 6 et 8 des statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 6 - APPORTS

Les apports en numéraire effectués à la création de la société se sont élevés à la somme de 100 000,00 Francs, soit **15 244,90 Euros.**

Les augmentations de capital par incorporation de réserves se sont élevées à la somme de 1 539 892,52 Francs, soit **234 755,10 Euros.**

Total égal au capital social : **250 000,00 Euros.**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 septembre 2016, le capital social a été augmenté d'une somme de 13.888 euros par apport en numéraire.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09 novembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 26.388 euros.

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL – LISTE DES ASSOCIES – REPARTITION DES ACTIONS

Le capital social est fixé à la somme de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (237.500 €).

Il est composé de :

- 4.398 actions de catégorie "A", qui constituent des actions ordinaires,
- 43.461 actions de catégorie "B", qui constituent des actions de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce et bénéficient de droits spécifiques définis dans les statuts de la Société,
- 2.500 actions de catégorie "C", qui constituent des actions de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce et bénéficient de droits spécifiques définis dans les statuts de la Société,
- 63.997 actions de catégorie "D", qui constituent des actions de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce et bénéficient de droits spécifiques définis dans les statuts de la Société,
- 4.394 actions de catégorie "E", qui constituent des actions de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce et bénéficient de droits spécifiques définis dans les statuts de la Société,

M. Alain Philippe ETLIN

*16.960 actions en pleine propriété de catégorie D
n° 68.505 à 85.462, 87.504 et 124.999, soit* **16.960 actions**
*28.652 actions en usufruit de catégorie D
n° de 3.846 à 32.407, soit* **28.562 actions en usufruit)**

Société AP ETLIN SARL

1 action de catégorie A numérotée 87 504, soit **1 action**

Société ZEN ESTATE

*6.599 actions en pleine propriété de catégorie D
n° 68.149 à 68.504 ; 87 505 ; 106 256 à 109 375 ; 124 996,
n° 121 876 à 124 995 et 124.997 soit* **6.599 actions**
*Et 28.562 actions en nue-propriété de catégorie D
n° 3 846 à 32 407, soit* **28.562 actions en nue-propriété)**

Société FIDUCIAIRE DE CHAMPAGNE

*11.875 actions de catégorie D numérotées de 88.824 à 93 755
Et de 125.001 à 131.944* **11.875 actions**

Société PASTURAL EXPERTISE COMPTABLE

*43.461 actions de catégorie B
numérotées de 38.345 à 50.219 ; 54.667 à 61.252,
93.756 à 106.255 et de 109.376 à 121.875* **43.461 actions**

M. Michel PASTURAL 1 action de catégorie A numérotée 124.998, soit	1 action
CDER 1 action de catégorie D numérotée 125.000, soit action	1
Société CB AUDIT 2.500 actions de catégorie C numérotées de 61.253 à 63.752	2.500 actions
Société CYD4Invest 4.394 actions de catégorie E numérotée 63.753 à 68.146, soit	4.394 actions
M. Cyril DESCHENES 1 action de catégorie A numérotée 68.147, soit	1 action
M. Julien SPAGNOLI 1 action de catégorie A numérotée 68.148, soit	1 action
Société JSEC INVEST 4.394 actions de catégorie A Numérotée 1 à 1.151 ; 32.408 à 33.558 Et de 36.253 à 38.344, soit	4.394 actions
Total du nombre d'actions composant le capital social : soit CENT DIX HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE actions.	118.750 actions
<i>La société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. »</i>	

Si le nombre d'actions dont le rachat aura été demandé par les associés n'atteint pas le nombre d'actions à acheter, la présente modification des statuts sera sans effet et le Président aura tous pouvoirs à l'effet de constater le rachat et l'annulation des titres effectivement présentés au rachat, la réduction corrélative du capital, et à l'effet de procéder à la modification correspondante des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - CONNECTIVE
ESIGNATURES de la part de Alain
Philippe ETLIN (+33612439615)
Date : 09/11/2020 20:43:06
Signé avec le code SMS à usage
unique: 220373

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - CONNECTIVE
ESIGNATURES de la part de Michel
PASTURAL (+33612046009)
Date : 09/11/2020 15:17:13
Signé avec le code SMS à usage
unique: 857069

Le Président
Alain Philippe ETLIN

Le secrétaire
Michel PASTURAL